

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 27 juin 2022

DELIBERATION

2022/ 56 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2022.

La Ville réaffirme sa volonté d'offrir aux Lommois des équipements et des services publics communaux de proximité nombreux et de qualité.

Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre la démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité des services offerts, permettant de prendre en considération les investissements effectués par la Ville. Toutefois, la Ville reste particulièrement attentive au fait de mener une tarification adaptée afin que ces services soient accessibles à tous.

Il est proposé d'actualiser les tarifs des services municipaux et de les rendre applicables au 1^{er} juillet 2022, sauf si la rubrique tarifaire figurant dans le recueil mentionne une autre date ultérieure d'application.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** les tarifs des services municipaux, à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire pour chaque rubrique tarifaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme